

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt huit juin deux mille dix neuf à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	21/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	05/07/2019

OBJET :**Participation pour Voirie et Réseaux - Remboursement d'une participation****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , M. Vincent MEDILI , Mme Sarah PHILIP , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Pierre-Yves LOMBARD procuration à M. François-Olivier CHARTIER, Mme Vanessa PICARD procuration à Mme Marie-José ALLEMAND

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 9 décembre 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Gap a instauré une Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R) applicable aux parcelles riveraines de la voie nouvelle reliant le Chemin du Moulin au Chemin des Peupliers.

Une telle participation était prévue par le Code de l'Urbanisme afin de pouvoir mettre à la charge des propriétaires fonciers tout ou partie du coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

En date du 15 février 2011, Monsieur et Madame PATINOT Pierre ont obtenu un Permis de Construire, enregistré sous le n°PC 005 061 10P0193, pour la construction d'une maison d'habitation sur un terrain sis Chemin du Moulin à Charance et cadastré au n°638 et 648 section DZ.

A l'occasion de l'obtention de cette autorisation, une P.V.R d'un montant de 14 762,89 € a été prescrite à ses titulaires.

Ce montant a été recouvert par la collectivité.

Or, il s'avère qu'aucune autre participation n'a été recouvrée auprès d'autres constructeurs et que la voie a été réalisée par un financement d'Etat.

Il convient donc de restituer le somme perçue à Monsieur et Madame PATINOT.

Les crédits sont prévus au chapitre 13 du Budget Général de la Ville de Gap.

Décision :

Je vous propose aujourd'hui, sur avis favorable des Commissions de l'Urbanisme et des Finances réunies les 18 et 19 juin 2019 :

Article unique : d'approuver le remboursement à Monsieur et Madame PATINOT de la P.V.R d'un montant de 14 762,89 € avec les crédits du chapitre 13 du Budget Général.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : - 5 JUIL. 2019

Affiché ou publié le : - 5 JUIL. 2019